

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2024/14

Objet : Réfection de toiture

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la déclaration préalable de travaux n°DP03246223A0056

VU la demande présentée le 16/01/2024 par la SARL NATURE BOIS CONCEPTION, agissant pour le compte de M.WENDLING et Mme DESANGLES, en vue d'occuper le domaine public 52 rue Victor Hugo et rue Saint-Jacques, afin d'effectuer des travaux de réfection de toiture pour la période du 29/01/2024 au 26/02/2024,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : La SARL NATURE BOIS CONCEPTION est autorisée à occuper le domaine public 52 rue Victor Hugo et rue Saint-Jacques, afin d'effectuer des travaux de réfection de toiture pour la période du 29/01/2024 au 26/02/2024.

Article 2 : Durant les travaux, une place de stationnement sera réservée pour le stockage et le stationnement face au 52 rue Victor Hugo, la rue Saint-Jacques pourra être fermée à la circulation.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 22 janvier 2024

Le Maire
Barbara NETO

